



RIFSEEP



Une baisse drastique des primes en prévision

Que s'est-il passé jusqu'à aujourd'hui ?

En 2013

Le protocole DGAC 2013-2015, dans lequel figure le RIFSEEP pour les personnels administratifs, est signé par la CGT, FO et la CFDT :

Protocole DGAC 2013-2015 - § 2.5.1.2 pages 46 et 47

Par ailleurs, un dispositif interministériel régissant le régime indemnitaire des personnels administratifs de catégorie A, B et C, comportant une part fonctionnelle liée au poste, sera prochainement mis en œuvre.

Dans ce cadre et sur la base des travaux déjà effectués, un GT sera créé afin de préciser les modalités de mise en œuvre au sein de la DGAC afin de prendre en considération les spécificités de la DGAC et de reconnaître et de valoriser la professionnalisation des métiers exercés par les personnels administratifs.

Une circulaire de gestion précisera en outre les règles de gestion.

Depuis 2013 et jusqu'au 4 février 2015

Les discussions au sein du Comité de Suivi du Protocole (CSP) entre les signataires et la DGAC vont bon train.

Dans la foulée, un GT RIFSEEP (qualifié de protocolaire pour écarter l'UNSA de la table des discussions), se réunit à plusieurs reprises.

Mais, qu'ont fait les signataires ?! Mystère !!

Rien ne filtre, aucune communication n'est faite vers les personnels !!!

L'UNSA, à l'occasion de quelques changements au sein de la Direction et suite aux élections professionnelles, monte au créneau : Le dialogue social à la DGAC est très malade et l'ensemble des syndicats représentatifs des personnels n'est pas associé ni consulté conformément aux textes.

Le 4 février 2015

Il est mis fin aux travaux de ce GT « protocolaire », sous pression de l'UNSA : Le sujet sera débattu avec l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives, dont l'UNSA, 2^e force syndicale de la DGAC.

L'UNSA explique, alors, aux personnels quelle est la réforme prévue et ses dangers.

Immédiatement, comme par miracle, les signataires sortent de leur torpeur et communiquent sur la nocivité de cette réforme qu'ils ont fait entrer à la DGAC en signant le protocole, pis accompagné au sein d'un GT protocolaire et du Comité de Suivi.

Le 25 février 2015

La DGAC réunit l'ensemble des OS représentatives pour évoquer le RIFSEEP.

Il s'agissait donc de la première vraie réunion organisée par la DGAC alors que :

- Les premiers corps concernés (corps administratifs) doivent y passer le 1^{er} juillet prochain (dans 4 mois !) sans concertation préalable.
- Au vu des données communiquées, à titre d'exemple, un Adjoint d'Administration perd jusqu'à 5.000 € annuels !! ... ***on peut facilement imaginer ce qui n'est pas encore annoncé !***
- Les corps qui ne basculeront pas dans le RIFSEEP doivent être listés avant fin mars pour figurer dans un arrêté interministériel qui sera publié avant le 30 juin 2015. Là encore, aucune discussion n'a été engagée au sein de la DGAC.

Cette réunion a été tout simplement surréaliste !!

La DGAC a concédé que cette réforme constituait un danger, et nous a annoncé qu'elle nous avait réunis pour « essayer de sauver les meubles ».

La DGAC envisage simplement de demander un délai pour la mise en œuvre de la première vague (1^{er} juillet 2015).

Elle n'avait pas compris qu'il fallait fournir la liste des exceptions dès maintenant pour publication d'un arrêté interministériel avant le 30 juin 2015.

A la réunion interministérielle où les plafonds ont été fixés, il a été clairement dit que la DGAC n'était pas prise en compte ... ce qui, pour l'UNSA, signifie bien que le RIFSEEP n'est pas adapté aux régimes indemnitaires de la DGAC.

La DGAC tente d'obtenir la création d'une « prime satellite » pour masquer la misère ... sans toutefois y être parvenue au jour d'aujourd'hui, faute de critère à afficher. Si une telle prime doit être créée, c'est bien parce que le RIFSEEP n'est pas applicable à la DGAC !!

Les questions de l'UNSA, et les réponses de la DGAC

- « **Tous les corps sont-ils concernés ?** »
- « **Oui. Les corps administratifs dès maintenant, et les corps techniques en 2017 au plus tard.** »
- « **Quelles sont les primes hors RIFSEEP ?** »
- « **Aucune, sauf l'intéressement, les heures supplémentaires, les astreintes et la PRC. Toutes les primes disparaissent et sont remplacées par le RIFSEEP.** »
- « **Le complément annuel que vous présentez comme la part « Résultat » de la PFR pour les ATTAAC n'est-il pas plutôt le « bonus » ?** »
- « **Si, vous avez raison.** »
- « **Quelle est la durée du maintien du montant de prime perçue, au moment de la mise en œuvre du RIFSEEP ?** »
- « **Le maintien est prévu pour un maximum de 4 ans, sauf en cas de mutation avant ce délai, qui conduit à un basculement dans le RIFSEEP de façon immédiate et sans compensation, donc à une perte de revenus.** »
- « **On parle beaucoup des plafonds qui sont trop bas par rapport aux primes perçues aujourd'hui à la DGAC, mais y a-t-il une sécurité et des planchers ?** »
- « **Non. Aucun plancher n'est évoqué dans les textes.** »

L'UNSA dit **NON :**

- **Après les baisses des effectifs de tous les corps de la DGAC, alors même que nous assurons indéniablement des missions de sécurité.**
- **Après les attaques sans précédent des conditions de travail des agents, sur lesquelles l'administration compte rogner pour compenser ses erreurs de management et imposer ses augmentations de charge de travail et ses vacations supplémentaires.**
- **Après le lancement de fermetures massives de services sans la moindre préparation, sans étude d'impact, sans redéfinition claire des missions et sans compensation suffisante pour les personnels ainsi sacrifiés et obligés de déménager ou de changer de métier.**
- **Après le gel du point d'indice depuis 2010 et confirmé jusqu'en 2017.**

L'UNSA ne laissera pas détruire notre système indemnitaire pour le remplacer par le RIFSEEP : une baisse importante de revenus, des primes bien inférieures à celles perçues aujourd'hui, et dont une partie :

- **n'est versée que s'il y a des crédits disponibles,**
- **peut être remise en question chaque année, et**
- **est versée - si elle est accordée - en une ou deux fois par an, et à la « gueule du client ».**

Pour l'UNSA, c'est simple : L'ensemble des corps de la DGAC doit être exclu de ce nouveau dispositif.



Préparez-vous à vous mobiliser !!